

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

Conseillers en
exercice : 29

Conseillers ayant pris
part au vote : 25

Date de la Convocation :
19/08/2025

N°
48-2025

Transmis au contrôle de
légalité le : 27/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES
13430
SEANCE DU 25 AOUT 2025**

**L'an deux mille vingt cinq
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER

Présents : M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

Absents : Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

Procurations : Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tradicioun pour le maintien de ses activités.

Rapporteur : Madame Patricia BOMPARD - adjointe déléguée aux traditions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants ;

Dans une demande en date du 8 août 2025, l'association Tradicioun a sollicité la Commune d'Eyguières pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 550.00 €.

Suite au départ de certains membres de son bureau, l'association n'a pas sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention annuelle comme délibérée au conseil municipal du 8 avril 2025.

A ce titre, la commune souhaite soutenir l'association Tradicioun pour qu'elle puisse maintenir ses activités et son fonctionnement tout au long de l'année.

Les dépenses prévisionnelles de l'association se décomposeront comme suit :

Report à nouveau (Déficit)	66.50€
Fournitures d'atelier ou d'activités	50.00€
Prime d'assurance	350.00€
Services extérieurs	350.00€
Total	816.50€

Les recettes prévisionnelles de l'association se décomposeront comme suit :

Subvention de la commune	550.00€
Cotisation des membres	200.00€
Total	750.00€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 550,00 euros à l'association Tradicioun pour assurer les activités et les projets de l'association ;
- **INSCRIT** la dépense au budget de la Commune pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAJORITE

POUR : 22 (M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN, Mme. Sandrine POZZI, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Alexandre FONTAT, M. Bruno PAILLET, Mme Delphine BONNEL M. Didier NAL, Alain THOMAS)

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 03 (M. Gérard MIE, M, Mme Virginie ALTEMIR, Mme. Audrey TOURON)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 00

Monsieur Henri PONS
Maire d'Eyguières

